

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL Du 4 AVRIL 2023 A 19H

Le 4 Avril 2023 à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni dans la salle de la mairie au nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Mme VEZAT-BARONIA Maire.

Étaient présents : ALBERT Magalie - ALVADO Régis - CARON Sébastien - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick – CHAVY Sophie - ESCORIHUELA Daniel – GARNACHO Lucie LESUEUR Agathe (jusqu'au point n°2) - LOZE Caroline (à compter point n°1) - MAILHOL Sylvie - PERSILLON Cyrille - PICARD Serge - PONS Bernard - SANTA CRUZ Roger - SEGALA Laëtitia – SOUCASSE Laurent - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - SUDRE Agnès – VEZAT-BARONIA Maryse - VOUTZINOS Michel

Procurations : MESBAH-LOURDE Pascale à CARON-JOURDA Yves – LOZE Caroline à Maryse VEZAT-BARONIA (jusqu'au point n°1) – LESUEUR Agathe à Eliane SOUCASSE-PIQUEMAL (à compter point n°3)

Sophie CHAVY est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 19h15.

Mme le Maire demande à l'assemblée de se lever et prononce un discours en hommage à Michèle LOURDE :

« Pour la 1^{ère} fois, notre équipe ce soir n'est pas au complet.

Oui, Michèle ne sera plus inquiète, n'est plus inquiète pour les ados partant en séjour à l'océan ou au ski... présente au départ du bus pour faire de multiples recommandations aux jeunes, elle y était aussi à l'arrivée pour savoir si tout s'était bien passé, même si elle avait eu des nouvelles de manière quasi quotidienne...

Ces enfants, ces jeunes que les familles nous confiaient/nous confient - une très-très lourde responsabilité - elle voulait être sûre qu'ils étaient en sécurité et que nous étions dignes de la confiance des parents.

Oui c'est une inquiétude constante qui habitait Michèle dès qu'elle franchissait le seuil de la Mairie : pour l'accueil des enfants sur le temps périscolaire, pour la cantine, pour les activités du centre de loisirs, le montant des travaux à faire (toujours trop chers !) et bien sûr préoccupation constante celle liée au personnel : agents d'animation, agents d'entretien, de restauration, ATSEM...

Michèle aura consacré plus du tiers de sa trop courte vie avec une disponibilité totale 360 jours sur 365 - à trouver des solutions, à répondre aux sollicitations des parents, des agents, des enseignants... on n'imagine pas sur plus de 20 ans, le temps consacré, le temps donné pour le collectif dans la plus grande et totale discrétion, voir abnégation... d'autant qu'il fallait s'occuper de tout jusqu'au planning des agents et

cela pendant longtemps : pas de service RH, pas de services structurés, tout était à construire au fil de l'eau.

La délégation enfance-jeunesse c'est de « l'humain » en permanence et tout le temps : d'abord sur le temps scolaire et ensuite pendant les vacances scolaires et les mercredis... on est toujours sur le PONT et hier bien sûr encore plus qu'aujourd'hui avec des services communaux qui n'étaient pas du tout structurés.

Mais Michèle s'intéressait à tous les débats – jamais absente, vous avez pu être témoin des efforts surhumain qu'elle a faits pour être avec nous jusqu'à la fin – elle a contribué à toutes les décisions importantes qui ont modelé notre commune.

Mais bien sûr pour moi, Michèle c'est l'histoire d'une amitié qui a commencé plusieurs années avant son entrée au Conseil Municipal. Nous avons été dès le début en phase et dès lors je n'ai plus su qui soutenait l'autre dans les moments difficiles mais aussi dans le quotidien.

Ce dont je suis sûre c'est ce que je lui dois en fidélité, en loyauté, en force acquise parce que je la savais simplement à mes côtés.

Michèle me manque bien sûr comme elle manque à Sylvie et à certaines et certains d'entre vous.

Mais indépendamment de la leçon de force et de courage qu'elle nous a donnée ces dernières années, ces derniers mois, elle aura porté haut ce que peut-être une élue dévouée, exigeante, intègre au service du bien commun. »

A l'issue du discours, une minute de silence est observée.

Mme le Maire reprend la parole et soumet le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2023 au vote, il est adopté à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 22 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

Elle sollicite ensuite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Non remplacement poste adjoint
- Entrée de Mme CHAVY au conseil d'administration du CCAS
- Mise en place chicanes allées de Bax
- Rétrocession concession

Ces ajouts sont validés à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 22 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

ORDRE DU JOUR

Mme le Maire propose de désigner Yves CARON-JOURDA en qualité de président de séance, pour la partie de la réunion relative à la présentation et à l'adoption du compte administratif et compte de gestion 2022, de la commune.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 22 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

I) COMPTE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2022

Délibération Exposé Information

Le Conseil Municipal adopte, sous la présidence de Monsieur Yves CARON-JOURDA 1er adjoint, le compte de gestion et le compte administratif 2021 de la Commune.

Fonctionnement :

Dépenses réalisées : 2 605 300.84 €

Recettes réalisées : 3 136 208.49 €

Résultat 2022 : + 530 907.65 €

Report 2021 : + 226 216.25 €

Excédent de clôture (2021 + 2022) : + 757 123.90 €

Investissement :

Dépenses réalisées : 502 995.44€

Recettes réalisées : 868 592.31€

Résultat 2022 : + 365 596.87

Report 2021 : - 285 705.97

Excédent de clôture (2021 + 2022) : + 79 890.90 €

La commune a voté la dissolution du budget annexe « atelier relais » en mai 2021, ce qui implique une intégration des résultats du compte administratif 2022 de ce budget annexe au compte administratif 2022 de la commune.

Résultat section fonctionnement de l'atelier relais : + 2 093.98

Résultat section investissement de l'atelier relais : + 4 650.45

Fonctionnement Excédent de clôture : + 759 217.88 €

Investissement Excédent de clôture : + 84 541.35 €

Après présentation des éléments et discussion, les comptes sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Mme le Maire ne prend pas part au vote.

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 21 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

II) BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023

A) MONTANTS SUBVENTIONS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Le Conseil Municipal décide d'adopter le montant de chaque subvention accordée aux associations pour l'année 2023, comme suit :

| ASSOCIATIONS | 2022 | PROPOSITIONS 2023 | VOTE |
|------------------------------------|-----------|----------------------|---|
| COMPAGNIE DES ARCHERS DU PAPOGAY | 14 200.00 | 14 200.00 | 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention R.SANTACRUZ, B.PONS,S.CARON, S.PICARD ne prennent pas part au vote |
| AMICALE DES RESIDENTS OREE DU BOIS | 110.00 | 110.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| AMICALE DES SAPEURS POMPIERS | 840.00 | 840.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| ARTEA | 110.00 | 110.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| CENTRE EQUESTRE DU VOLVESTRE | 110.00 | 110.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |

| | | | |
|---|----------|----------|--|
| COMITE DE LOISIRS ET ENTRAIDE ESAT FOYER SAMSAH | 110.00 | 110.00 | 21 voix pour, 0 contre, 0 abstention S.PICARD ne prend pas part au vote |
| COURIR EN VOLVESTRE | 450.00 | 450.00 | 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention M.VEZAT-BARONIA, A.SUDRE, L.SOUCASSE ne prennent pas part au vote |
| DIX PAR ETRE | 110.00 | 800.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| ECOLE DE MUSIQUE DE L ARIZE | 1 000.00 | 500.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| ET CRIC ET CRAC AU BOUT DU CONTE | 300.00 | 350.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| EUROPE VOLVESTRE | 700.00 | 700.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| FNACA | 280.00 | 280.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| FOYER RURAL | 640.00 | 640.00 | 21 voix pour, 0 contre, 0 abstention P.MESBAH-LOURDE ne prend pas part au vote |
| GYMNASTIQUE VOLONTAIRE | 600.00 | 600.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| HANDBALL VOLVESTRE | 4 300.00 | 4 300.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| HARMONIE SAINTE CECILE SOCIETE | 600.00 | 600.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| INSPIRATION DES MUSES | 350.00 | 350.00 | 21 voix pour, 0 contre, 0 abstention R.ALVADO ne prend pas part au vote Mme le Maire précise qu'une représentation devra être offerte à la commune au titre de la résidence gratuite |
| JARDIN AQUATIQUE | 110.00 | 110.00 | 21 voix pour, 0 contre, 0 abstention L.GARNACHO ne prend pas part au vote |
| LARPE | 110.00 | 110.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| LA BULLE D AIR | 110.00 | 110.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| LE THEATRE S ENVOLE | 150.00 | 150.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| LES AMIS DE L ORGUE | 110.00 | 110.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| LES CARTES RIVOISES | 110.00 | 110.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| PUPENVOL ASSOCIATION | 110.00 | 200.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| RADIO GALAXIE | 1 000.00 | 1 000.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| TANGO VOLVESTRE SAVES | 110.00 | 110.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| TOUR'ART COLLECTIF | 3 000.00 | 3 000.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| USR BOXE ANGLAISE ASSOCIATION | 550.00 | 550.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| USR MAJORETTE | 1 000.00 | 1 000.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| USR SECTION TENNIS | 2 620.00 | 2 620.00 | 21 voix pour, 0 contre, 0 abstention D.ESCORIHUELA ne prend pas part au vote |
| CLUB SECTION VOILE AVIRON | 500.00 | 500.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| USR UNION SPORT RIVSECTION PETANQUE | 400.00 | 500.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| USR UNION SPORT RIVSECTION PETANQUE | 600.00 | 900.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention Subvention exceptionnelle |
| LE PETIT PERCHOIR | 110.00 | 110.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| LE PETIT PERCHOIR | 1 000.00 | 1 500.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention Subvention exceptionnelle |
| ACCA | 400.00 | 200.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |

| | | | |
|---|----------|------------------|--|
| ACCA SENSIBILISATION DU JEUNE PUBLIC | | 200.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| ADLFA 31 ETUDES ET PREVENTION GRELE HAUTE GARONNE | 150.00 | 150.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| ATELIERS CREATIFS DU VOLVESTRE | 110.00 | 110.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| USR SECTION FOOTBALL SENIORS | 2 000.00 | 2 000.00 | 21 voix pour, 0 contre, 0 abstention L.GARNACHO ne prend pas part au vote |
| USR ECOLE FOOT | | 2 300.00 | 21 voix pour, 0 contre, 0 abstention L.GARNACHO ne prend pas part au vote |
| COOPERATIVE SCOLAIRE ELEMENTAIRE ECOLE | 400.00 | 400.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| COOPERATIVE SCOLAIRE ELEMENTAIRE ECOLE | 500.00 | 500.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE ECOLE | 350.00 | 350.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| LE BISTROT D'AUTREFOIS | 110.00 | 400.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| FOYER SOCIO EDUCATIF | 300.00 | 300.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| APPMA | | 200.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| APPMA SENSIBILISATION DU JEUNE PUBLIC | | 200.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| AMICALE DES AINES | | 400.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| AU COMPTOIR DU JEU | | 110.00 | 21 voix pour, 0 contre, 0 abstention M.ALBERT ne prend pas part au vote |
| CLUB DE SCRABBLE | | 110.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| JEUNESSE VOLVESTRE | | 110.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| COMITE DES FETES | | 0 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| A. S. collège de Montesquieu | | 250.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention Championnat Hand-ball |
| Association les Jeunes Handicapés | | 200.00 | 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention Projet Via Garona |
| | | 46 230.00 | |

B) TAUX DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES 2023 :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet :

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Elle précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Madame le Maire propose au conseil municipal de maintenir en 2023 les taux au niveau de ceux de 2022 étant donné que les bases elles, vont augmenter de 7.1%

| TAXES | Taux 2022 | Taux 2023 |
|---|------------------|------------------|
| Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) | 35.18 | 35.18 |
| Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) | 62.40 | 62.40 |
| Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS) | 16.30 | 16.30 |
| Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) | 12.89 | 12.89 |

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, décide, de voter pour 2023 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 35.18 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 62.40 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS) : 16.30 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 12.89 %

Décision : adoption rejet autre :

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 22 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

C) **BUDGET PRIMITIF 2023:**

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Le Conseil Municipal décide d'adopter le BUDGET PRIMITIF 2023 de la Commune présenté par Madame le Maire :

Fonctionnement

Dépenses 3 287 107.00 € (voté à l'unanimité)
Recettes 3 287 107.00 € (voté à l'unanimité)

Investissement

Dépenses 1 789 758.28 € (voté à l'unanimité)
Recettes 1 789 758.28 € (voté à l'unanimité)

Le budget primitif est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 22 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

D) **MONTANT VERSEMENT CCAS :**

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire propose de maintenir le montant du versement au CCAS à 1000 €.

Proposition validée à l'unanimité.

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

III) **ACHAT BIEN IMMOBILIER**

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire propose l'acquisition d'une maison située 2, avenue de la Gare à Rieux-Volvestre pour un montant de 107 000 €.

Cet immeuble sera destiné à accueillir un logement à l'étage et un commerce en rez de chaussée.

Mme le maire rappelle son attachement à maintenir un centre bourg doté de commerces et attractif.

Le montant de l'acquisition est validé à l'unanimité.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

IV) **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Délibération

Exposé

Information

1/ Mme le maire présente le projet de mise en place de feux tricolores au carrefour de la RD 627 et de l'allée des Muriers.

Cette opération d'un coût total de 69 992.00 € HT, recevra une participation du SDEHG de 33 000 €, ramenant ainsi le reste à charge pour la commune à 36 992 €.

Les élus adoptent cette proposition à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 22 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

2/ Mme le Maire présente la programmation des contrats de territoire 2023 et propose de solliciter des aides auprès du Conseil Départemental, pour les projets mentionnés ci-dessous :

| | DEPENSES € HT | RECETTES PREVISIBLES € HT | RESTE A CHARGE COMMUNE |
|--|---------------|---------------------------|------------------------|
| TRAVAUX | | | |
| SECURISATION DONNEES INFORMATIQUES | 30 000.00 | 12 000.00 | 18 000.00 |
| SALLE POLYVALENTE | 566 922.00 | 226 768.80 | 340 153.20 |
| ACCESSIBILITE OTI JACOBINS | 40 000.00 | 16 000.00 | 24 000.00 |
| CHAPELLE PONT AURIAC | 8 000.00 | 3 200.00 | 4 800.00 |
| RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS COMMUNAUX | 50 000.00 | 20 000.00 | 30 000.00 |
| | 694 922.00 | 277 968.80 | 416 953.20 |

Les élus valident à l'unanimité cette programmation.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 22 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

V) SOUSCRIPTION PRET

Délibération Exposé Information

Conformément au budget primitif adopté lors de la séance, la commune réalisera des investissements au nombre desquels la rénovation de la salle polyvalente.

Afin de financer cette opération sans générer de tensions sur la Trésorerie de la collectivité, Mme le Maire propose de souscrire un emprunt.

Elle présente les offres bancaires adressées par les 3 organismes bancaires consultés.

Après discussion, les élus retiennent la proposition financière du Crédit agricole, qui se décline comme suit :

Prêt de 113 000 € à un taux de 4.19 % remboursable en 20 ans, cumulé avec un prêt relais subvention de 187 000 € remboursable en 2 ans, à un taux de 4.26 %.

Les élus valident à l'unanimité ces modalités.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 22 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

VI) GESTION PERSONNEL : recrutement agents non permanents

Délibération Exposé Information

Afin de renforcer l'équipe d'animation durant les vacances scolaires d'avril, seront recrutés deux animateurs non permanents à hauteur de 30h hebdomadaires chacun.

Ces recrutements sont votés à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 22 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

VII) INSCRIPTIONS ECOLE

Délibération Exposé Information

Mme le Maire rappelle les dérogations prévues par les textes permettant à une commune d'accueillir dans son école, des enfants dont les parents n'habitent pas la commune.

La municipalité a élargi ces dérogations aux enfants dont les parents travaillent à Rieux.

Afin d'éloigner le risque d'une fermeture de classe, Mme le Maire propose d'accueillir dans notre école s'ils le souhaitent, les enfants dont les parents s'acquittent d'une taxe foncière sur le bâti à Rieux.

Cette proposition est retenue à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 22 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

VIII) INSCRIPTION PDIPR

Délibération Exposé Information

Sur proposition du conseil départemental, Mme le Maire propose d'inscrire les deux itinéraires de randonnée pédestre rivois « Cathédrale - Village gaulois » et « Le balcon des Pyrénées », au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Cette inscription les rendra éligibles à des subventions et les protégera durablement.

Les élus accueillent favorablement cette démarche.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 22 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

IX) ENQUETE PUBLIQUE

Délibération Exposé Information

La commune est appelée à rendre un avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société DENJEAN GRANULATS et portant sur le projet de renouvellement et d'extension de la carrière de sables et graviers, sur le territoire de Saint Elix.

Après discussion, les élus indiquent que leur avis sera conforme à celui délivré par la commune de St Elix.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------------------|-----------|------------|--------------------------------------|
| Votants : 20 | Pour : 20 | Contre : 0 | Abstentions : 2 S.MAILHOL et A.SUDRE |
| Adopté à l'unanimité des votants | | | |

X) POSTE ADJOINT

Délibération Exposé Information

Mme le Maire informe les élus que le poste d'adjoint occupé par Mme LOURDE ne sera pas pourvu, ramenant ainsi le nombre d'adjoints à 5.

Les élus votent à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 22 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

XI) CONSEIL ADMINISTRATION CCAS

Délibération Exposé Information

Mme le Maire informe le conseil qu'un poste de membre élu au conseil d'administration du CCAS se retrouve vacant suite au décès de Mme LOURDE.

Conformément à la délibération de la commune du 9 Juin 2020, mentionnant Mme CHAVY en qualité de remplaçante cette dernière devient membre élue du CCAS.

Décision votée à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 22 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

XII) VOIRIE

Délibération Exposé Information

Mme le Maire sollicite l'autorisation de signer une convention avec le Département, portant sur l'aménagement de deux écluses routières et d'une chaussée pour les circulations douces, sur l'emprise de la RD 25, allée de Bax.

Le montant de ces travaux s'élève à 13 008.61 € HT.

Les élus à l'unanimité votent la réalisation de ces travaux et autorisent Mme le maire à signer la convention.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 22 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

XIII) CONCESSION FUNERAIRE

Délibération Exposé Information

Les élus valident à l'unanimité la demande de rétrocession d'une concession adressée par une famille en faveur de leur cousin.

Cette transaction sera effectuée à titre gracieux et portera sur le carré 2 place 44.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 22 | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire rappelle qu' une enquête publique est en cours sur la commune, portant sur la révision du zonage d'assainissement des eaux usées et l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Séance levée à 22h15

Le Maire

Maryse VEZAT-BARONIA



La secrétaire

Sophie CHAVY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Chavy', with a long horizontal stroke extending from the bottom of the name.